

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la clôture de « Vivre », canal d'information de la Ville

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité vous informe de sa décision de clôturer au 15 décembre 2020 le canal d'information de la Ville, « Vivre » .

La qualité de la retransmission TV du canal d'information Vivre suscite des plaintes répétées, que ce soit au niveau de la qualité du son ou de l'image. Il s'avère de plus que l'audience mesurée est très faible. Selon un sondage effectué par la Municipalité, seules quelques dizaines de personnes suivent les informations diffusées sur ce canal. Par ailleurs, les habitants et habitantes d'Yverdon-les-Bains ont adopté ces dernières années d'autres modes de diffusion et de consommation de l'information. Enfin, ce canal souffre d'une infrastructure obsolète.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de fermer prochainement ce canal.

Canaux de remplacement

Pour compenser la disparition du canal d'information Vivre et ne pas perdre en visibilité, la Municipalité va développer la diffusion de vidéos sur trois canaux : le site internet de la Ville, la page youtube et la page facebook de la Ville .

Ces canaux de communication ont déjà montré à plusieurs reprises leur efficacité. Par exemple, lors de l'inauguration de l'Axe principal d'agglomération, qui a eu lieu le 31 octobre 2020, la retransmission en direct sur le site internet de la Ville et sur sa page facebook a rencontré un joli succès, bien que cette possibilité de suivi en direct n'ait été annoncée que tardivement (au vu de l'évolution des contraintes sanitaires) : 530 vues sur le site internet de la Ville, 130 sur Facebook. Cela laisse augurer d'un bon potentiel de suivi du Conseil communal sur ces canaux.

Retransmission des séances du Conseil communal

A l'heure actuelle, les séances du Conseil communal sont déjà retransmises en direct sur le site internet de la Ville, où elles sont largement suivies. Dans le futur, elles seront retransmises en direct sur trois canaux simultanément :

- Le site internet de la Ville ;
- La page facebook de la Ville ;
- La page youtube de la Ville.

Une fenêtre sur la page d'accueil du site internet sera présente les jours de diffusion pour attirer l'attention des visiteurs et les amener directement à la page de retransmission.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher